



PROCES-VERBAL DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 08 FEVRIER 2023

SEANCE TENUE A LA SALLE DE REUNION DE LA CC DOMBES

Date de la convocation : 01/02/2023

Nombre de délégués élus : 25

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de délégués votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à vingt heures, les membres du comité syndical, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle de Réunion de la CC Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de M. Jean-Michel LUX, Président du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires suivants :

Délégués titulaires votants :

Jean-Marc DUBOST	Jean-Michel LUX
Pascal CURNILLON	Jacques VERT
Martial TRINQUE	Stéphane MELINON
Gilles DUBOST	Richard LABALME
Ludovic LOREAU	Jean-Marc GIMARET
Frédéric ORGERET	Michel GADIOLET

Etaient également présents, Mesdames et Messieurs les délégués suppléants qui participeront avec voix délibératives au vote du conseil syndical dès lors que des titulaires sont absents.

Délégués suppléants avec voix délibérative :

Daniel MICHEL	Benoit JULIAT
Laurent COMTET	Christine FORNES
Valérie BREVET	

Etaient également présents : Alice PROST (directrice), Yannick BOISSIEUX (animateur agricole), Eva DREVET (chargée d'opérations), Johan BELLIER (animateur territorial), Véronique GELIN (secrétaire comptable).

Etaient excusés : Laurent PERRADIN, Roland DE ROBIN DE BARBENTANE, Christian GOIFFON, Gaëlle LABALME, Didier REY, Benoit PEIGNE, Nicolas DI NUCCI, David POMMIER, Franck FARNIER, Fabienne BAS-DESFARGES, Philippe PAILLASSON, Jean-Michel LOURENCO, Pierre GONNARD.

Secrétaire de Séance : Laurent COMTET

Début de la réunion : 20H10

Ordre du jour :

- 1- Validation du dernier compte rendu
- 2- Délibération : Secrétaire de séance
- 3- Délibération : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023
- 4- Délibération : Ouverture de crédits en section d'investissement avant le vote du budget
- 5- Délibération : Participation au projet LIFE
- 6- Délibération : Durée d'amortissements et dérogation au prorata temporis
- 7- Retour sur les différentes délégations

M. Jean-Michel LUX, Président du Syndicat Des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône, ouvre la séance en remerciant les délégués pour leur présence. Il remercie aussi la Communauté de Communes de la Dombes pour la mise à disposition de la salle de réunion.

A la demande du Président, Véronique GELIN procède à l'appel des personnes présentes. Le quorum étant atteint avec la présence de 17 votants, le Président ouvre la séance et présente l'ordre du jour. Il précise que tous les suppléants présents disposent du droit de vote.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 07 DECEMBRE 2022

Monsieur LUX rappelle que le dernier compte rendu du comité syndical du 07 décembre 2022 a été joint à la convocation du comité syndical du 08 février 2023. Il demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant apportée, il porte aux voix ce dernier.

Le compte rendu du 07 décembre 2022 est voté à la majorité des membres présents et avec 3 abstentions : Christine FORNES, Laurent COMTET et Gilles DUBOST qui n'étaient pas présents à la séance du 07 décembre 2022.

2 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Laurent COMTET est élu secrétaire de séance par 17 voix pour 17 votants.

3 – DELIBERATION – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Depuis la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et les articles L 2312-1 et L 2531-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus doivent obligatoirement organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui sera transmise au représentant de l'Etat. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire doit servir avant tout à présenter les dépenses et les recettes prévisionnelles du budget à venir dans les grandes masses, anticiper le recours à l'emprunt le cas échéant, à proposer éventuellement le recrutement de nouveaux agents et enfin à proposer des montants de cotisations. Ce débat d'orientation budgétaire n'est pas soumis au vote. Il s'agit juste d'acter qu'il a bien eu lieu.

Le Président explique que le budget 2023 repose sur les résultats de l'exécution du budget 2022. La section de fonctionnement s'achève avec un bilan positif de 85 664.76€ tandis que la section d'investissement accuse un déficit de 128 941.39€ avant les restes à réaliser.

Présentation des résultats 2022 :

Le Président alerte sur le fait que le résultat de l'année 2022 est déficitaire et s'élève à -43 276.63€.

La reprise des résultats antérieurs permet de présenter les résultats cumulés suivants :

- 360 190.52€ en fonctionnement,
- - 189 485.77€ en investissement.

Il rajoute que les restes à réaliser dégagent un excédent de 25 458€.

Les résultats suivants seront à affecter sur le budget 2023 :

- 164 025.77€ au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement issu des restes à réaliser,
- 196 162.83€ en report de fonctionnement au compte 002.

Alice explique que l'absence de recettes directes en investissement conduit à la création d'un déficit d'investissement chronique lié aux restes à charges (hors subventions) des opérations réalisées. La mise en place d'amortissement du reste à charge des opérations sous mandat (compte 458...), permettra d'atténuer le creusement de ce déficit mais pas de le combler.

Monsieur Labalme précise que le problème se pose également pour les communes et les intercommunalités.

Alice précise que ce déficit peut être comblé par 3 solutions, soit :

- La réalisation d'année blanche en investissement les années où les recettes de subventions sont perçues,
- La réalisation d'un emprunt comme en 2016,
- L'augmentation des recettes (subventions et/ou cotisations).

Monsieur Dubost souligne tout de même que le fonctionnement dégage toujours un excédent. Alice répond que c'est effectivement le cas mais que celui-ci baisse année après année. En effet, elle précise que depuis l'arrêt des subventions de la Région et prochainement du programme Leader (fonds européens FEADER), les recettes s'amointrissent considérablement et que cet excédent à diminuer de prêt de moitié en 3 ans.

Présentation du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2025 :

Alice présente la liste des actions prévue de 2023 à 2025 avec des enveloppes prévisionnelles susceptibles d'évoluer en fonction de l'inflation, de l'avancement des projets...

Elle précise que le PPI a été mis à jour récemment pour cette fin de mandat. Les opérations projetées sont celles dont la maîtrise d'œuvre ou des marchés sont déjà engagés. Le montant de certaines opérations ont été revues à la hausse compte tenu de l'inflation mais aussi de la modification des projets en cours d'étude du fait de nouvelles contraintes. Il est également intégré des programmes de travaux sur les sous bassins versants de chaîne d'étangs dès 2024.

Le tableau ci-dessous reprend les projections de dépenses et de recettes pour les deux sections de 2021 à 2025 en intégrant les déficits et les excédents des années précédentes. L'année 2025 est, par ailleurs, considérée comme une année avec très peu d'investissement puisqu'elle sera probablement l'année de lancement d'un nouveau contrat.

		2021	2022	2023	2024	2025
FONCT	Total dépenses	296 605 €	305 497 €	366 785 €	329 124 €	330 263 €
	Total Recettes	414 413 €	391 163 €	425 277 €	403 870 €	370 144 €
INV	Dépenses totales INV	175 087 €	348 482 €	489 029 €	583 928 €	82 762 €
	Recettes	114 492 €	219 540 €	262 656 €	442 070 €	87 067 €
Fonct	Différence D-R cumulées	274 523 €	360 191 €	418 683 €	493 428 €	533 310 €
INV	Différence D-R cumulées	- 60 544 €	- 189 485 €	- 415 858 €	- 557 716 €	- 553 412 €
Cumul	Addition INVT + FONCT	57 212 €	-43 275 €	-167 881 €	-67 113 €	44 186 €
	Déficit ou excédent cumulé	213 979 €	170 705 €	2 825 €	-64 288 €	-20 102 €

Le PPI a été actualisé pour intégrer des nouvelles dépenses liées :

- A l'augmentation du montant de certaines opérations comme celles des diagnostics réalisés sur les ouvrages de lutte contre les inondations mais aussi à cause de l'augmentation du montant des travaux prévus en rivière du fait de l'inflation,

- A la prise en compte de nouvelles dépenses, telles que le coût d'animation des nouvelles MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques) et le suivi des PSE (Paiements pour Services Environnementaux),
- A la projection des baisses de recettes attendues du fait de l'arrêt du programme LEADER et de la fin du contrat Dombes Saône (financement Région AURA) qui n'offrent pas, à ce jour, de perspectives de reconduction.

Concernant les MAEC, la projection proposée ici n'intègre pas de recrutement supplémentaire au-delà de 2023.

Ce plan pluriannuel montre que le déficit d'investissement continue de se creuser pour atteindre 557 716 € l'année prochaine. Selon les projections réalisées aujourd'hui, le syndicat ne sera pas en capacité de réaliser les investissements qu'il avait prévu en 2024 et 2025 faute d'autofinancement suffisant. Par ailleurs, l'année 2023 sera une année très délicate du point de vue de la trésorerie et il sera sans doute nécessaire d'avoir recours à une LTI en fin d'année.

Dans un contexte difficile au niveau national avec l'inflation qui demeure importante et une volonté locale de ne pas augmenter la taxe GEMAPI, des choix politiques devront être effectués pour rétablir la trésorerie du syndicat et retrouver un certain équilibre financier.

Le Président rajoute qu'effectivement l'année 2023 est déjà charnière et que 2024 sera vraiment difficile. Il faudra prendre des décisions et faire des arbitrages. Il pense qu'il faudra se recentrer sur des actions concernant strictement les rivières.

Monsieur Comtet pense que les décisions ne doivent pas attendre et se prendre dès cette année. Il suggère de décaler des opérations prévues sur 2023 sans attendre une hypothétique baisse des prix. M. Lux précise que pour les opérations prévues en 2023, il va être difficile de décaler leur démarrage tant elles sont avancées.

Monsieur Gilles Dubost pense qu'au vu des coûts prévisionnels affichés sur l'opération du seuil du Relevant, il serait judicieux de décaler l'action.

Alice précise que pour l'exercice 2023, les budgets sont encore au stade de l'estimatif avec encore beaucoup d'incertitudes et qu'il faudra en discuter au moment du vote du budget avec des chiffres plus précis.

Alice rajoute que sur les projets de seuils, le syndicat privilégiera ceux qui sont acceptables localement, ce qui risque déjà d'arbitrer une partie des décisions à venir.

3.1. - Propositions de budget pour le fonctionnement

Le Président laisse la parole à chaque agent afin de présenter le DOB 2023.

Dépenses à caractère général :

Alice rappelle que, comme chaque année, il est proposé de prévoir des enveloppes en fonctionnement pour les travaux ponctuels d'entretien. Il s'agit :

- Des frais d'entretien des bassins de lutte contre les inondations,
- Une enveloppe prévisionnelle pour l'enlèvement d'embâcles dans les traversées de bourgs suite à des crues, tempêtes...
- Des frais de maintenance et d'entretien de l'automate du barrage de Tallard et des limnimètres (mesures automatisées des hauteurs d'eau à St Etienne sur Chalaronne et Guéreins).

Pour ce qui relève de la communication il est prévu :

- La réalisation du rapport d'activités 2022 et du guide riverain,
- La réalisation d'animations scolaires à destination des classes de primaire pour environ 15 000 € pour 2022/2023.

Il est prévu également au chapitre 11 :

- L'adhésion à l'Association Rivières Rhône Alpes Auvergne pour la mise en réseau des gestionnaires de milieu aquatiques, l'accès à des formations et des journées d'échanges techniques.
- L'enquête publique pour les travaux au camping de Saint Didier,

- Les frais de notaires pour le transfert de propriété des ouvrages de lutte contre les inondations.

Il est prévu cette année encore de valoriser notre expertise et nos actions par la réalisation de suivi post travaux :

- Une pêche électrique sur la Chalaronne,
- Un suivi topographique du Moignans au niveau du passage à gué (réalisation d'un profil en long pour évaluer le comportement de la rivière suite à la suppression du passage à gué).

Toutes ces dépenses de fonctionnement relatives à des actions du contrat représentent une enveloppe prévisionnelle de 28 500€.

Dépenses de personnel :

En terme de personnel, l'équipe des titulaires restera la même en 2023 tandis qu'Eva poursuivra son CDD jusqu'à la fin de l'année 2024.

Comme validé en 2022 et suite à son stage, Johan a été recruté pour une période de 10 mois pour travailler sur le montage des MAEC et sur le diagnostic des chaînes d'étangs. Ce contrat a débuté en octobre 2022.

La part des charges de personnel est donc amenée à évoluer à la hausse pendant la période concernée. Sachant que pour les contractuels qui réalisent une mission courte, d'une durée inférieure à un an, à l'exception des emplois saisonniers, une indemnité de précarité doit être versée à l'issue du contrat, semblable à celle existante dans le secteur privé, et égale à 10% de la rémunération brute totale. Ce dispositif est applicable pour les contrats conclus à compter du 1er janvier 2021, selon des modalités précises définies par un décret en Conseil d'Etat. En ce qui concerne le syndicat, le montant de cette indemnité sera à verser sur 2023.

Globalement, les dépenses de personnel sont estimées en prenant en compte, la hausse du point d'indice intervenu durant l'été 2022, ainsi que les avancements réglementaires des 3 agents titulaires en poste. Le syndicat doit également assurer le versement de charges pour validation de services faits d'un agent contractuel ayant travaillé en 2005 pendant 5 mois. Il a aussi été prévu des cotisations patronales et salariales pour le commissaire enquêteur qui sont versées par la collectivité.

Pour finir, les agents ne disposent pas d'avantages en nature mais le SRDCBS cotise au CNAS (Comité National des Actions Sociales), au titre de son obligation de mise en place d'actions sociales en faveur des agents suite à une loi votée en 2007. Les agents titulaires perçoivent le RIFSEEP. La part des indemnités des agents en 2023 représente moins de 12% des rémunérations.

Pour toutes ces raisons, le montant prévisionnel des charges de personnel 2023 sera supérieur à celui de 2022.

Le poids des emprunts

A ce jour, le SRDCBS assure le remboursement de 2 emprunts dont seulement un a été réalisé par le syndicat.

Le deuxième concerne l'ancien SIAH du canton de St Trivier sur Moignans et court jusqu'en 2035. Cet emprunt réalisé pour la construction du bassin de Chaleins est à taux variable. Le montant des intérêts est passé de 18.53€ pour 2022 à plus de 5 100€ pour 2023. Cependant, notre conseiller bancaire estime qu'il n'est pas encore intéressant de renégocier cet emprunt compte tenu du montant du capital restant, ainsi que de la durée. Cette situation sera à nouveau étudiée au printemps de cette année.

Le Président précise qu'en l'état actuel des prévisions budgétaires, il n'est pas prévu d'inscrire de nouvel emprunt sur 2023. Pour autant et comme il a été souligné dans le PPI précédemment, la gestion de la trésorerie risque d'être compliquée en cette fin d'année. Afin de palier au décalage de trésorerie, le syndicat peut souscrire une ligne de trésorerie de 200 000€ dans le courant de l'année en fonction des besoins.

Le montant prévisionnel des remboursements prévu en 2023 est d'environ 35 800 € (capital et intérêts cumulés).

Signataire	Travaux	Emprunt en €	Annuité 2023	Intérêts 2023	Dernières annuités
SRTC/SDCBS	Divers	127 020.42 €	18 490.07 €	287.25 €	2024
SIAH	Bassin Chaleins	300 000.00 €	11 887.89 €	5 105.65 €	2035
	TOTAL	427 020.42 €	30 377.96 €	5 392.90 €	

Le Président rajoute que l'emprunt du SIAH reste neutre pour le syndicat : en effet le remboursement est assuré uniquement par les contributions des Communautés de Communes concernées par l'ancien syndicat et selon la clé de répartition prévue à l'origine dans les statuts du SIAH.

L'assemblée s'accorde sur le fait d'anticiper la date de rachat du crédit avant de subir une nouvelle hausse importante l'année prochaine.

Au stade du débat d'orientation budgétaire, les dépenses réelles du budget de fonctionnement proposées pour 2023 s'élèveraient à 366 790€ auxquelles s'ajoute le virement de la section d'investissement pour financer les travaux.

Le Président précise que ces chiffres pourront faire l'objet d'ajustements d'ici le vote du budget.

Recettes de fonctionnement :

Le Président présente 2 propositions de montant de cotisations pour l'année 2023.

La première proposition reste inchangée par rapport aux autres années : elle est calculée sur un montant total de cotisations fixes et qui fluctue par collectivité selon la mise à jour de la population.

La deuxième serait indexée sur un montant par habitant, avec comme référence l'année 2022. La variation de la population permettrait d'augmenter de façon minimale (1.6%) le montant des cotisations, et de permettre de compenser l'inflation (en partie seulement).

Le Président précise que cette modification de calcul reste en concordance avec les statuts du syndicat.

Le Bureau propose de retenir la 2^{ème} proposition, qui a été envoyée aux intercommunalités et n'a fait l'objet d'aucune observation particulière à ce jour.

Après discussion, l'assemblée valide la seconde proposition, soit un montant total de 282 234 € hors remboursements d'emprunts.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles comprennent :

- Des subventions sur les postes pour 124 243€, en hausse par rapport au CA 2022,
- Des cotisations pour un montant de 282 134€,
- Du FCTVA sur l'entretien des ouvrages et des réseaux
- De l'excédent de l'année 2022 reporté d'un montant de 196 162.83€.
- Des recettes des collectivités concernées pour le remboursement des emprunts du SIAH.

Alice précise que pour 2023, les recettes de subventions restent encore importantes du fait de subventions versées par la Région sur le temps de travail prévu pour la réalisation d'actions d'investissement comme les travaux sur le gué du Moignans, les espèces invasives et la restauration des fossés ainsi que plusieurs dossiers Leader qui pourront être soldés cette année.

Pour rappel, aujourd'hui l'Agence de l'Eau ne finance que le temps passé sur des actions éligibles. Elle ne subventionne plus le temps passé sur le suivi des actions MAEC, la restauration des fossés de la Dombes ou encore les diagnostics des ouvrages d'inondation. C'est pourquoi le syndicat essayait jusqu'à aujourd'hui de diversifier les sources de financement en mobilisant notamment des subventions européennes qui vont, malheureusement, elles aussi s'arrêter (pour celles liées au programme LEADER).

3.2 - Propositions de budget pour l'investissement :

Présentation des restes à réaliser de l'année 2022 :

Alice précise que les restes à réaliser pour les dépenses, correspondent à des bons de commande qui ont été émis et pour les recettes à des dossiers de solde de subventions envoyés fin 2022, et dont le paiement sera perçu en 2023.

Les restes à réaliser 2022 s'élèvent à 64 943€ en dépenses et concernent :

- Restauration des fossés Tranche 3 sur la zone humide de Birieux pour 22 303€,
- La mise en défens des rivières sur la Calonne à Francheleins pour 34 040€,
- Le solde de l'AVP pour la maîtrise d'œuvre sur le seuil de la RD933 pour 1 074€,
- L'étude de danger sur l'ouvrage de Prades pour 3 793€,
- L'étude de danger sur l'ouvrage de Fournieux pour 3 793€.

Les restes à réaliser 2022 s'élèvent à 90 402€ en recettes sur la base des opérations suivantes :

- Restauration des fossés Tranche 2 pour 14 668€,
- Travaux sur le passage à Gué du Moignans pour 71 034€,
- Gestion des invasives pour 5 029€.

Opérations d'investissement :

Alice rappelle que les cotisations sont calculées soit par bassin versant, soit sur le périmètre du syndicat dans sa globalité pour les actions dites mutualisées c'est-à-dire qui concernent tout le territoire. C'est pourquoi les opérations d'investissement 2023 seront présentées par bassin versant.

Opérations concernant tous les BV pour un montant prévisionnel de 178 843€ en dépenses (avec les Restes à Réaliser - RAR) et 69 390€ en recettes :

- Matériel informatique (changement du logiciel de comptabilité),
- Travaux de restauration des fossés Birieux/Joyeux,
- Gestion des invasives : l'hydrocotyle à St Didier sur Chalaronne,
- Aménagement d'abreuvoirs et mise en défens des cours d'eau,
- Travaux trame turquoise avec création/restauration de 6 mares et 1km de plantation de haies,
- Acquisition et installation de sondes de suivi à La Chapelle du Châtelard.

Monsieur Labalme met en garde sur l'inscription en investissement du changement de logiciel de comptabilité. La trésorerie de Châtillon a retoqué ce paiement en investissement sur sa commune.

Le Président pense en effet qu'il s'est produit la même chose sur sa commune à Francheleins. Il suggère de faire le point avec la secrétaire pour avoir confirmation.

Opérations concernant le BV de la Chalaronne pour un montant prévisionnel 147 404€ (avec les RAR) en dépenses et 23 396€ en recettes:

- Travaux d'aménagements de la Chalaronne au droit du camping St Didier/Chalaronne,
- Etude ouvrage inondation du Pontcharrat (St Didier)
- Acquisition de la zone humide à St Etienne/Chalaronne (anciens bassins de pisciculture),
- Maitrise d'œuvre sur l'aménagement des seuils en escalier sur le Relevant à Châtillon en amont de la confluence avec la Chalaronne.

Pour les travaux au camping de St Didier/Chalaronne, Alice précise qu'une partie des travaux seront à la charge de la commune.

Opérations concernant le BV de la Mâtre pour un montant prévisionnel de 3 763€ en dépenses et 14 477€ en recettes :

- Etude ouvrage : diagnostic du bassin de lutte contre les inondations de Prades (Chaleins),
- Maitrise d'œuvre sur les seuils
 - Etude de faisabilité d'aménagement du seuil du Vernay à Messimy.

Opérations concernant le BV du Rougeat pour un montant prévisionnel de 3 763€ en dépenses :

- Etude ouvrage : diagnostic du bassin de lutte contre les inondations de Prades (Chaleins).

Opérations concernant le BV de la Calonne pour un montant prévisionnel de 144 132€ en dépenses et 46 897€ en recettes :

- Maitrise d'œuvre sur les seuils :
 - Restauration de la continuité au droit du seuil de la STEP à Guéreins,
 - Restauration de la continuité au droit du seuil Frèrejean à Guéreins,
- Travaux sur le seuil Frèrejean à Guéreins.

Chaque opération est subventionnée, excepté les études de danger. Les subventions ne sont inscrites dans le budget que si le syndicat a la certitude de les percevoir au cours de l'année 2023.

Le montant total prévisionnel des dépenses d'investissement s'élève à 679 165 €, il se décompose de la façon suivante :

- 30 400 € pour le remboursement d'emprunt,
- 189 486 € de solde d'exécution d'investissement reporté,
- 15 230 € de subvention d'équipement pour équilibrer les opérations sous mandat,
- 4 700 € pour les achats informatiques,
- Et enfin le montant des travaux engagés et à venir, tels que présentés ci-dessus.

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement prévoient le versement du fond de compensation de la TVA pour 9 480€. Aujourd'hui, les dépenses d'investissement du syndicat sont de moins en moins éligibles au FCTVA car les terrains sur lesquels sont réalisés les travaux n'appartiennent pas à la collectivité. Il a donc été fait le choix d'inscrire les opérations en opérations pour compte de tiers et de demander des subventions à l'Agence de l'Eau et à la Région AURA sur la base du montant TTC des actions.

Le reste des recettes d'investissement comprend l'affectation du résultat pour 164 025.77 €, des recettes de subventions de travaux pour 234 762.73€ et enfin un virement de la section de fonctionnement de 264 655€ et 16 240€, correspondant aux amortissements.

Monsieur Gilles Dubost propose de décaler les travaux prévus sur les seuils du Relevé à Châtillon.

Alice répond que des rencontres avec les intercommunalités sont prévues pour connaître les prochaines orientations et qu'il sera notamment question des prochaines échéances budgétaires. Malgré le changement climatique et l'impact sur la quantité d'eau, il est compliqué de faire comprendre l'importance des travaux de restauration morphologique et de la continuité écologique pour répondre à ces enjeux. Il est par ailleurs difficile de percevoir qu'elle est la volonté politique locale en la matière.

Monsieur Gilles Dubost rajoute que l'on peut effectivement s'interroger sur la volonté politique de l'Etat à agir sur ces questions puisqu'il ne propose pas de moyens financiers à la hauteur des enjeux. Il est compliqué de faire payer une fois de plus le contribuable.

Monsieur Comtet, quant à lui, s'inquiète du virement important de la section de fonctionnement vers l'investissement tout en précisant qu'à court terme, c'est le fonctionnement qui risque de ne plus être couvert. Le problème reste le poids de la masse salariale.

Alice indique qu'il est délicat de raisonner en ces termes car sans masse salariale il n'est plus possible de concevoir et de réaliser des travaux.

Le Président rappelle que le comité syndical doit délibérer sur le fait que le DOB a bien eu lieu.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents,

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023,

Autorise le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

4 – DELIBERATION – OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le Président rappelle que selon l'article L1612-1 du CGCT, les collectivités ont la possibilité d'ouvrir des crédits anticipés avant le vote du budget dans la limite des quarts des crédits ouverts en N-1 et par opération.

Afin de pouvoir émettre des bons de commandes avant le vote du budget, le Président propose d'ouvrir les crédits indiqués de manière anticipée selon les montants par opération présentés dans le tableau ci-après.

Compte/Opération	Crédits votés au BP 2022	RAR 2021 inscrits au BP 2022	DM votées en 2022	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT
Compte 2183-Opération 170	5 007 €	1 793 €	0.00 €	6 800 €	1 000 €
458120 MO seuils	154 408 €	0.00 €	0.00 €	154 408 €	10 370.00€
451126 Camping	40 380 €	0.00 €	0.00 €	40 380 €	5 000.00 €
TOTAL	199 795 €	1 793 €	0.00 €	201 588 €	16 370.00 €

Alice précise que l'opération 170 concerne l'acquisition de matériel informatique.

Le Président propose au Comité syndical de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Président à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement suivant les articles et les montants mentionnés ci-dessus avant le vote du budget

S'ENGAGE à reprendre les crédits votés au budget primitif du syndicat.

5 – DELIBERATION – PARTICIPATION AU PROJET LIFE DOMBES

Johan présente un premier diagnostic des sous bassins versants des chaînes d'étangs. Il précise que la méthodologie de la priorisation des sous bassins versants a été présentée lors du précédent comité syndical. Il rappelle néanmoins que les enjeux ciblés sont la biodiversité, la qualité de l'eau et la quantité d'eau. La méthodologie a fait ressortir plusieurs sous bassins versants dans lesquels la restauration de la biodiversité serait plus rapidement efficiente. Le sous bassin qui ressort le plus est situé en grande partie sur la commune de Boulogneux. D'autres sous-bassins versants ont également été identifiés comme intéressants dans le centre-Dombes (Joyeux/Villars-les-Dombes/Birieux) ainsi que deux autres sur les communes de Sandrans et la Chapelle du Châtelard. L'objectif de cette priorisation est d'élaborer, à terme, un plan de gestion à l'échelle de chacun des sous bassins de chaînes d'étangs en partenariat avec la CC Dombes notamment pour les analyses biodiversités sur les étangs. Il reste cependant encore à définir les missions de chacun dans l'élaboration de ces plans de gestion. Pour autant cet outil serait utilisé comme support de mise en concertation des acteurs de la chaîne et de diagnostic en vue de réaliser un ensemble de travaux dont l'objectif final est de restaurer la biodiversité en permettant :

- D'optimiser le remplissage des étangs
- D'améliorer la qualité de l'eau
- D'améliorer la circulation des espèces et leurs habitats

Monsieur Loreau fait remarquer que le choix des couleurs qui porte à confusion sur la priorisation. A la suite de cette remarque, Alice et Johan reprennent en détails les données qui ont été utilisées pour qualifier chaque enjeu.

Alice explique qu'avec la fin des financements de la Région et des fonds LEADER, on ne sait plus comment bien financer ces projets à hauteur des ambitions qui seraient nécessaires de mettre en œuvre. Aussi la CC de la Dombes réfléchit à déposer un dossier de candidature auprès de LIFE (L'instrument Financier pour l'Environnement). Le Life est un fond d'aides européennes dont l'objectif est de financer des actions ambitieuses de restauration et de conservation de la biodiversité.

M. Loreau confirme qu'il n'y aura plus de financement Natura 2000 (depuis que les fonds sont gérés par la Région) et de Leader sur ces sujets. La CCD souhaite aller vers d'autres sources de financements possibles.

Alice explique que les projets présentés au life doivent être des projets très ambitieux, c'est-à-dire qui proposent la réalisation d'actions qui ne seraient pas possibles de faire sans le life. Ces derniers doivent également être pérennes dans le temps. La CCD nous interroge sur notre possible participation à ce projet

en tant que partenaires associés, c'est -à-dire en tant que partenaires qui pourraient porter des actions à la fois d'animation et des travaux comme ceux de restauration de mares ou de plantations de haies.

Il s'agit aujourd'hui de savoir si le CS donne son accord politique à ce que l'équipe du SRDCS consacre du temps de travail à l'élaboration de la candidature (environ 20 jours) et positionne le syndicat sur la réalisation de certaines actions.

Mr Labalme demande dans quelle mesure la participation à ce projet engage financièrement le syndicat compte tenu de sa situation déjà préoccupante et pourquoi la CC Dombes ne porte pas le projet seul ?

Alice répond qu'il ne s'agit pas pour le moment de prendre des engagements financiers mais qu'effectivement au moment du dépôt du dossier si le syndicat est positionné sur certaines opérations, la question devra être posée. Une fois le projet avancé, l'équipe reviendra devant le CS pour décider des engagements financiers futurs qu'ils souhaitent soutenir si la candidature est retenue.

La participation à la construction de ce projet a du sens pour le syndicat dans la mesure où il s'insère dans la continuité des actions engagées depuis bientôt 20 ans et que certaines des actions rentrent dans son champ de compétence.

Pour Mr Loreau, le dépôt de candidature ne veut pas dire acceptation, il y a beaucoup de projets qui ne sont jamais financés. Pour autant, il s'agit pour lui de construire une collaboration durable et efficace entre les différentes structures.

Le Président soumet cette décision au comité syndical,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE les équipes du syndicat à consacrer du temps à la construction d'une candidature au programme Life piloté par la commission européenne au côté de la CCD et de ses autres partenaires,

DEMANDE à ce que soit débattu ultérieurement et dès qu'ils seront connus, les engagements qui pourraient être pris par le syndicat dans le projet,

DONNE tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de cette décision ;

6 – DELIBERATION - FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DU MONTANT DEROGATOIRE DU PRORATA TEMPORIS

Le Président rappelle que la mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 introduit des changements en matière d'amortissement des immobilisations.

Le passage à la M57 est néanmoins sans conséquence sur le périmètre d'amortissement et de neutralisation des dotations aux amortissements.

L'instruction budgétaire et comptable M57 pose le principe de l'amortissement d'immobilisation au prorata temporis (en français au prorata du temps). Ce changement de méthodologie comptable s'applique uniquement sur les biens acquis à partir du 1er janvier 2023 sans retraitement des exercices clôturés. Aussi, les plans d'amortissements débutés sous l'ancienne instruction M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet des biens selon les modalités définies à l'origine.

En outre, une mesure de simplification vise à faciliter la mise en œuvre de cette disposition : la logique d'enjeux peut être adoptée pour définir des catégories de biens qui ne seraient pas soumises à l'amortissement au prorata temporis.

Le Président propose de profiter de ce changement afin de remettre à jour les durées d'amortissements des différents types de biens.

Concernant les subventions d'équipements permettant de venir équilibrer les opérations pour compte de tiers, il est proposé de statuer chaque année sur le sort des amortissements de ces subventions en fonction de la capacité disponible de virement de section à section.

Ainsi, pour des biens d'une valeur inférieure ou égale à 2 000€ TTC, il est proposé au comité syndical :

- de déroger à la règle et d'amortir ces biens en une annuité au cours de l'exercice suivant son acquisition,

- de fixer les durées d'amortissement des biens d'un montant supérieur à 2000 € à compter du 1er janvier 2023 sur la base du tableau en annexe.

Le Président soumet cette délibération aux membres du comité syndical,

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

RAPPELLE que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2022 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine ;

PRECISE que le SRDCBS pourra avoir recours à la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées en cas de nécessité ;

DECIDE de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations de façon linéaire au prorata temporis ;

DEROGE à l'amortissement au prorata temporis pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 2 000 € TTC.

FIXE les durées d'amortissement par catégorie de biens comme indiqué en annexe ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur Le Président pour la bonne exécution des présentes.

ANNEXE :

ARTICLES BUDGETAIRES	TYPES DE BIENS	DUREE D'AMORTISSEMENT
Biens de faible valeur inférieur à 2 000€ TTC (seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de faibles valeurs s'amortissent sur un an)		1 an
Immobilisations incorporelles		
2031	Frais d'études	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
204422	Subventions d'équipement en nature aux personnes de droit privé	1 an
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	2 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
Immobilisations corporelles		
21578	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
21828	Autre matériel de transport	5 ans
21838	Autre matériel informatique	4 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	4 ans

7 – RETOUR SUR LES DIFFERENTES DELEGATIONS

Le Président précise que le récapitulatif de ces délégations ont été transmises dans le rapport.

DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT

- **Fossés Tranche 3 – Travaux d'élagage** : Devis signé avec l'entreprise Georges Père et Fils basée à Montluel pour un montant de 1 873.52€

DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU BUREAU EXECUTIF

Délibérations du bureau exécutif du 07 décembre 2022 :

- Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ain concernant les travaux sur le seuil de la RD933 situé sur la Calonne à Guéreins

8 – INFORMATIONS DIVERSES

Le Président rappelle que la prochaine réunion du comité syndical pour le **vote du budget est prévue le 15 mars 2023** au même endroit (salle du 4^{ème} étage de la CC de la Dombes à Châtillon).

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Aucune nouvelle question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h10.

Le Secrétaire de séance, Laurent COMTET	Le Président, Jean-Michel LUX
---	---